

**le 20 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 17 octobre 2011**

**2011 DDEEES 149 G** Subvention et convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement au P.R.E.S. Sorbonne Paris Cité et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec le Sorbonne Paris Cité.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 800.000 euros est attribuée au P.R.E.S. Sorbonne Paris Cité.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 2042, APDF 04307 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2011.